

Vendredi 13 mai 2022

Monsieur Fabrice VERDIER  
Président de la Communauté de communes du  
Pays d'Uzès

**Lettre ouverte pour l'abandon du projet de la ZAC « Les Sablas » et pour la cohérence des politiques locales avec les enjeux environnementaux et alimentaires.**

Monsieur le Président,

La Communauté de communes du Pays d'Uzès (CCPU) a lancé depuis quelques mois son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) ainsi que son Projet Alimentaire Territorial (PAT). Les associations et acteurs du territoire se réjouissent que la collectivité s'intéresse enfin aux problématiques environnementales et agricoles.

Au regard des crises climatique, politique et sociale en cours et à venir, il est primordial d'intégrer ces enjeux dans les projets de la collectivité, et de réorienter la politique de développement vers des activités non consommatrices de terres arables et naturelles et non énergivores.

Ainsi, le projet que porte la CCPU sur les terres de la ZAC « Les Sablas » va totalement à l'encontre des enjeux précités. En effet, ce projet détruira à terme près de 11 hectares de très bonne terre agricole irrigable (note technique en pièce jointe), artificialisera ces sols de manière irréversible, avec des conséquences sur le climat et l'environnement qui ne sont plus à démontrer, et amputera le territoire de terres nourricières qui peuvent pourtant participer grandement à la souveraineté alimentaire de l'Uzège.

La CCPU a de nombreux atouts, décrite comme le « Poumon vert au cœur du Gard », son développement doit désormais être en accord avec les problématiques environnementales et sociales actuelles ainsi qu'avec la nécessité urgente de préserver les terres agricoles pour nourrir la population.

Nous vous demandons donc que les enjeux climatiques, environnementaux, alimentaires et de préservation de nos paysages soient au cœur des décisions de tous les projets menés par la collectivité. Toutes les décisions prises aujourd'hui, notamment en termes d'urbanisme auront un impact irréversible, que ce soit pour le climat, pour le territoire et pour les générations à venir.

C'est pourquoi nous demandons l'abandon du projet de la ZAC « Les Sablas ». Ces terres doivent conserver leur vocation agricole avec un réel projet d'installation agricole respectueux du

vivant et il faut que leur avenir soit défini en concertation avec l'ensemble des partenaires dans le cadre du PAT.

Nous demandons la mise en œuvre d'un réel diagnostic de territoire avec un inventaire des locaux et zones artisanales ou industrielles à réhabiliter, qu'elles soient publiques ou privées, afin d'élaborer des solutions d'accueil des entreprises sans compromettre définitivement notre potentiel agricole et notre capacité à nourrir les habitants du territoire, et sans impacter notre environnement et notre cadre de vie.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos meilleures salutations.

Signataires

APTAA

ATTAC Nîmes et Uzège

CITRE - l'association

Collectif pour la sauvegarde de l'Uzège

La Bruguière écologie

La Confédération paysanne du Gard

MJC Uzès

Prima Vera

Saint Hilaire Durable

SOREVE

Terre de Liens – groupe local de l'Uzège

Pièce jointe : Note sur la qualité des sols du secteur de la Barralette – ZAC « Les Sablas » - Montaren

## Note sur la qualité des sols du secteur de la Barralette – ZAC « Les Sablas » - Montaren

S'il est vrai que les terres concernées par le projet de la ZAC « Les Sablas », représentant au total près de 11 hectares, ne sont plus cultivées depuis l'achat du foncier par la CCPU, cela n'a pas toujours été le cas. Notons tout d'abord que des éleveurs ont fait pâturer leur troupeau depuis, l'activité d'élevage faisant partie du secteur agricole.

De plus, lorsqu'on observe les terres des alentours, il y a une grande diversité de culture : des céréales et oléoprotéagineux, des légumes, des oliviers, de la vigne, de la truffe. Ceci suggère que le secteur est favorable à l'agriculture.

Un site internet de l'IGN, nommé Remonter le temps (<https://remonterletemps.ign.fr>), permet de voir toutes les photos aériennes réalisées depuis 1950 environ. Ainsi, il est facile de s'assurer que les terres concernées par le projet de la ZAC « Les Sablas » ont été cultivées jusqu'à leur achat par la collectivité dans les années 2010.

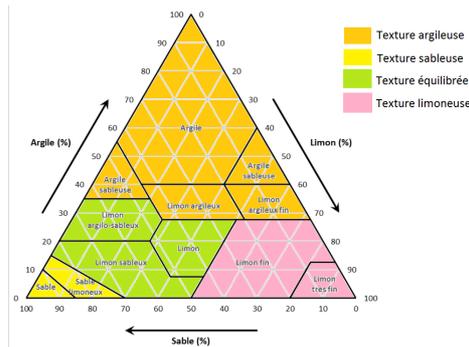
Par exemple, la photo ci-dessous datant de la période 2000-2005 montre que la quasi-totalité des terres concernées par le projet de la ZAC « Les Sablas » étaient cultivées à cette époque :



Source :

<https://remonterletemps.ign.fr/comparer/basic?x=4.387561&y=44.023396&z=17&layer1=ORTHOIMAGERY.ORTHOPHOTOS&layer2=ORTHOIMAGERY.ORTHOPHOTOS2000-2005&mode=normal>

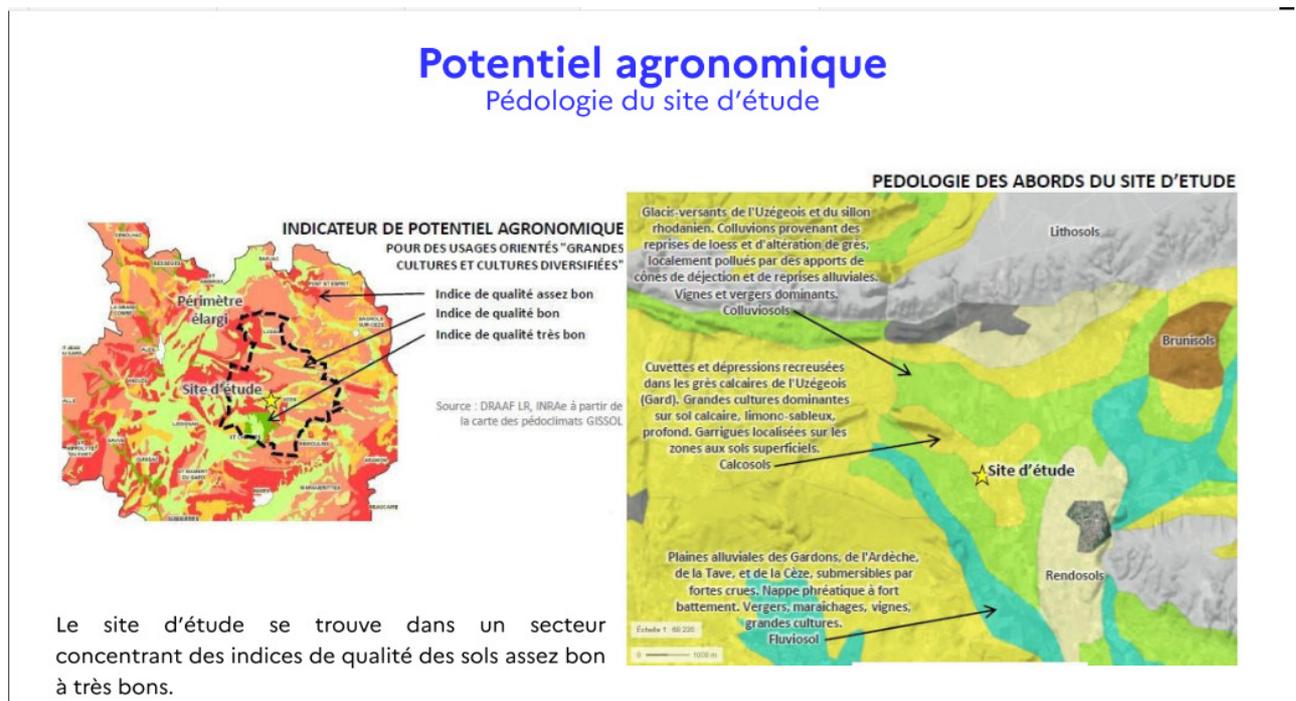
Une analyse de sol réalisée à la demande du Collectif pour la sauvegarde de l'Uzège en 2017 a permis de définir la composition de la terre de la zone de projet. Elle est composée de 64,1% de sable, 14,4% d'argile et 21,5% de limon (cf. annexe). Ainsi grâce au triangle des textures ci-dessous, il est possible de dire que ce sol est de texture limono-sableuse, et qu'il fait partie des textures équilibrées.



Source : <https://formationcivamgard.fr/?Texture>

Les terres de ce secteur cumulent d'autres avantages : le sol est plat, il ne comporte pas de cailloux et la nappe phréatique du bassin de l'Uzège se situe à seulement quelques mètres sous le niveau du sol. Ces éléments rendent ces terres particulièrement favorables à des cultures légumières, maraichères et arboricoles.

L'étude réalisée par CETIAC à la demande de la CCPU dans le cadre du dossier de compensation agricole du projet de la ZAC « Les Sablas » vient confirmer cette analyse : « *Le site d'étude se trouve dans un secteur concentrant des indices de qualité des sols assez bon à très bon.* »



Source : Etude préalable agricole – CETIAC - mars 2020

Enfin, l'étude réalisée dans le cadre du projet terra rural, à l'initiative de la CCPU, a relevé la difficulté de trouver des terres adaptées à la culture maraichère et irrigable sur le territoire. Ainsi, les terres de la zone du projet ZAC « Les Sablas » qui a une valeur agricole incontestable, sont de toute évidence un bien rare.



Laboratoire agréé par le Ministère de l'Agriculture agrément T1  
Membre du Gemas

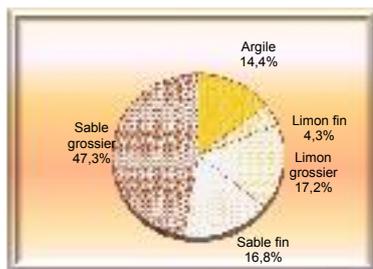
Collectif pour la sauvegarde de l'Uzège  
5 avenue du 08 mai 1945  
30700 Uzès

## TRACABILITE

PRODUIT : terre  
 Numéro laboratoire : 20172902  
 Référence : Banalette - Montaren  
 Date de prélèvement : NC  
 Date de réception : 18/05/17  
 Date d'édition : 31/05/17

## TEXTURE

moyenne sableuse



% refus > 2mm 0,1

Aucune aptitude à la fissuration.

Structure stable

Risque d'asphyxie faible à moyen

Indice de battance 0,42 Sol non battant

RU réserve utile 20 mm d'eau  
(0 à 30 cm)

## ETAT PHYSIQUE

pH eau 8,0  
 pH KCl  
 ΔpH  
 Calcaire total % 16,6  
 Calcaire actif %  
 Saturation en calcium % 270 sol saturé

## ETAT CHIMIQUE

### ELEMENTS MAJEURS

Élément	Valeur	Optimum
P <sub>2</sub> O <sub>5</sub> Joret-Hebert mg/kg	431	151 à 280
P <sub>2</sub> O <sub>5</sub> Dyer mg/kg		
P <sub>2</sub> O <sub>5</sub> Olsen mg/kg		
K <sub>2</sub> O g/kg	0,228	0,118 à 0,188
CaO g/kg	10,39	5,7 à 11,1
MgO g/kg	0,173	0,08 à 0,15
SO <sub>3</sub> mg/kg		50 à 70

### RAPPORTS SPECIFIQUES

K/Mg	0,56	0,26 à 0,39
Ca/Mg	43,2	21 à 39

## HUMIFICATION ET VIE DU SOL

Matières organiques %	1,7
C organique %	1,0
Azote total g/kg	0,78
Rapport C/N	12,5
Humification - Perte en kg/ha/an	384
Potentiel de libération d'azote U/ha	19
Indice de fertilité biologique	40
Humidité %	
Biomasse microbienne mg C/kg	
Activité enzymatique FDAH U/g	
Rapport biologique % de MO	



Indice de fertilité

## OLIGO-ELEMENTS

mg/kg Optimum

Fer (DTPA)  
 Zinc (DTPA)  
 Cuivre (DTPA)  
 Manganèse (DTPA)  
 Bore (eau chaude)  
 Fer (oxalate)  
 IPC

## SALINITE

Optimum

Conductivité mS/cm		
Na <sub>2</sub> O g/kg	0,016	0,02 à 0,07
Chlorures mg/kg		

Elevé

Normal

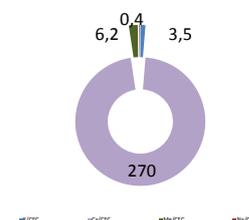
Faible

## EQUILIBRE ET MOBILISATION CHIMIQUE

### RESERVES DU SOL

Optimum

CEC mé/100g	13,8	11 à 19
Taux de saturation %	280	
K/CEC	3,5	2,5 à 4,0
Ca/CEC	270	70 à 85
Mg/CEC	6,2	4,0 à 6,0
Na/CEC	0,4	



Mobilisation oligo-éléments %

### POTENTIEL D'ABSORPTION

du phosphore P<sub>2</sub>O<sub>5</sub> ↑ impasse possible  
 de la potasse K<sub>2</sub>O ↑ impasse possible  
 de la magnésie MgO ↓ apports impératifs

T. de Laborde.  
 Directeur du Laboratoire.



La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Les résultats d'analyses ne concernent que l'échantillon soumis à l'analyse et les déterminations présentées.

PRODUIT :	terre
Numéro laboratoire :	20172902
Référence :	Banalette - Montaren

### **CARACTERISTIQUES PHYSIQUES**

La texture du sol est moyenne sableuse

Sol non sensible à la battance.

Teneur en calcaire total faible. Sol basique.

Le niveau de la capacité d'échanges (CEC) moyen, diminue le risque de lessivage.

### **CARACTERISTIQUES BIOLOGIQUES**

Sol moyennement pourvu en matières organiques.

Le rapport carbone sur azote est élevé et traduit l'activité biologique perturbée.

La vitesse d'humification par la biomasse microbienne semble lente (à vérifier par la mesure de l'activité FDA).

L'indice globale de fertilité est moyen.

La fourniture en azote minéral sera limitée à 19 U/ha.

La perte d'humus annuelle est estimée à 0,38 T/ha.

Les pertes pourront être compensées par restitution et apport de matières organiques.

### **CARACTERISTIQUES CHIMIQUES**

Le niveau de phosphore est élevé et favorise le développement racinaire.

Niveau de potasse élevé. Teneur élevée en magnésie.

Niveau de sodium normal qui écarte tout risque de toxicité.

La capacité d'échanges est déséquilibrée.

Le rapport K/Mg est élevé.

Sol correctement fertilisé pour le maraîchage avec cependant une correction à effectuer en magnésie.

Maintenir un bon niveau de matières organiques mais attention à une probable immobilisation de l'azote.

Effectuer des apports en azote minéral surtout en début de culture ou des MO riches en azote.

### **CONSEIL DE FUMURE**

#### **Fumure de correction avant plantation.**

Apporter 12 T/ha de matières organiques. Bien aérer le sol pour dynamiser la biomasse microbienne.

Choisir de préférence des matières organiques compostées à la fois d'origine végétale et animale.

Caractéristiques possibles des amendements : C/N entre 14 et 22 et ISMO < 55

Apports de potasse : Aucun.

Apports de magnésie : 50 U/ha. Choisir de préférence sous forme de sulfate.

Apports en oligo-éléments :

#### **Fumure de correction à la plantation.**

En principe pas d'apport.

#### **Jusqu'à la mise en production**

En fonction du développement végétatif, apporter de 10 à 30 U/ha d'azote au maximum, sous forme minéral avant l'été, localisé en bande de part et d'autre du rang.

Il est recommandé d'effectuer une analyse de sol et/ou foliaire l'année suivante pour mieux adapter la fertilisation d'entretien notamment l'équilibre K/Mg.